

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 fixant les règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté»

COM(2009) 121 final — 2009/0042 (COD)

(2009/C 228/27)

Le 19 mars 2009, le Conseil, conformément aux articles 156 et 175 du traité instituant la Communauté européenne, a décidé de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté»

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 452^e session plénière des 24 et 25 mars 2009 (séance du 24 mars 2009), a décidé, par 140 voix pour, 8 voix contre et 14 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 24 mars 2009.

Le Président
du Comité économique et social européen
Mario SEPI
